

هيئة السوق المالية Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 5443 Lundi 18 Septembre 2017

- 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 2-7

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AIR LIQUIDE TUNISIE

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT -

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOTIPAPIER 13-17 HANNIBAL LEASE SOTUVER 23-28

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ATTIJARI LEASING 29

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -AGE

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 37-38

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2016

- FCP SMART CROISSANCE
- FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION:

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dés que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dés la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres: Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90**% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance: En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

<u>Maintien de l'emprunt à son rang</u>: l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme **« BB (tun)»** à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX:

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres: Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing: L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en dat 10/07/2017 sous le n°17-0973, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en dat 30/06/2017 sous le n°17-002, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2ème trimestre 2017 pour placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais aupré l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiair bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Offici CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3 ème trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus le 20/10/2017.

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AIR LIQUIDE TUNISIE

37 rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport - 2035 Ariana

La Société AIR LIQUIDE TUNISIE « ALT » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 13 juin 2017, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de 1.139.875 dinars par incorporation de réserves, par l'émission de 45.595 actions nouvelles gratuites, de nominal 25 dinars chacune, pour le porter ainsi de 35.336.225 dinars à 36.476.100 dinars.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de 1.139.875 de dinars, par incorporation de 1.135.000 dinars des réserves exonérées et de 4875 dinars à prélever sur le poste « Autres réserves , et l'émission de 45.595 d'actions nouvelles gratuites de nominal 25 dinars chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente et une (31) actions anciennes, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2017. Le capital sera ainsi porté de 35.336.225 dinars à 36.476.100 dinars.

AIR LIQUIDE TUNISIE procèdera à l'acquisition et l'annulation de 4 droits d'attribution et ce, en vue d'assurer le bouclage exact de l'augmentation susmentionnée

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital ainsi de procéder à la modification corrélative des statuts.

Jouissance des actions nouvelles

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au 1er janvier 2017.

Cotation en bourse

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 septembre 2017**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **25 septembre 2017** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 25 septembre 2017.

Prise en charge par la TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **25 septembre 2017**.

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba - Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie. Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovin, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941. 250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/P/M 000

1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Téboulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

2 – Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017–2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

^{*}Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société		Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M .Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

^{*}Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle:

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI, Expert comptable inscrit au Γableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

^kNommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (5.920.000) DT en numéraire pour le porter ainsi à 27.861.250 DT et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (5.920.000) actions nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille (1 480 000) DT.

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

- **3.2-But de l'émission :** Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :
 - Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
 - Financer le plan de développement gage de la croissance future.

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

Nombre d'actions à émettre : 5.920.000 actions

Valeur nominale des actions : 1 DT.

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Libération: En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliataires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de **l'Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,250 DT soit Un(01) DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,250 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

- **3.8-Modalités et délais de délivrance des titres :** La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.
- **3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites :** Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.
- **3.10-Structure du capital avant et après augmentation :** La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
Nom Prénom	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote	Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon "GMC"	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rèunies "MCSR"	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composès du Nord "ACN"	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dés lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur réagissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2017..

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« SOTIPAPIER»

Société Anonyme au capital de 26 105 500 dinars devisé en 23 950 000 actions de valeur nominale 1.090 dinar entièrement libérées.

Siège social: 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de SOTIPAPIER de 26 105 500 dinars à 30 456 415.940 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOTIPAPIER, tenue le 22/05/2017, a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société SOTIPAPIER d'un montant de 14 968 747.500 TND, composé d'un montant nominal de 4 350 915.940 TND majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND pour le porter de 26 105 500 TND à 30 456 415.940 TND, et ce, par l'émission de 3 991 666 nouvelles actions émises au prix de 3.750 TND, soit 1.090 TND de valeur nominale et 2.660 TND de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes et porteront jouissance à partir du 1er janvier 2017.

SOTITPAPIER procèdera à l'acquisition et l'annulation de 4 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription susmentionnée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une seconde étape : à limiter le montant total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois quart (3/4) de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- financer la stratégie d'investissement qui repose sur une augmentation de la capacité de production du produit TESTLINER, visant entre autres une substitution à l'importation, et une amélioration de la qualité du papier afin de favoriser l'activité export. La société prévoit ainsi d'augmenter sa production totale de 55 000 tonnes par an à 80 000 tonnes.
- améliorer la trésorerie de la société.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de SOTITPAPIER sera augmenté de 4 350 915.940 TND, majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND par souscription en numéraire et par émission de 3 991 666 actions nouvelles.

Nombre d'actions à émettre : 3 991 666 actions nouvelles à souscrire en numéraire

Valeur nominale des actions : 1.090 TND

Prime d'émission : 2.660 TND
Prix de souscription : 3.750 TND
Catégorie des actions : ordinaire
Forme des actions : nominative

Parité : 01 action nouvelle pour 06 actions anciennes

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission va être opérée au prix de trois dinars sept cent cinquante millimes (3.750 TND) par action, soit un dinar quatre-vingt-dix millimes (1.090 TND) de valeur nominale et deux dinars six cent soixante millimes (2.660 TND) de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOTIPAPIER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

La souscription aux 3 991 666 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) anciennes et ce, du 09/10/2017 au 27/10/2017 inclus*. Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du 31/10/2017 au 17/11/2017 inclus. Un avis sera

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée.

^{*} Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SOTIPAPIER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3.750 TND, représentant un nominal de 1.090 TND et une prime d'émission de 2.660 TND.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible **n° 08 003 0005132010490 34** ouvert auprès de la Banque BIAT agence Centre d'Affaires de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **27/10/2017** à 17H à BIATCapital ou CGF.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BIATCapital ou CGF), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Tunisie Clearing, et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 23 950 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (3 991 666 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions (article 29 des statuts).

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOTIPAPIER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 23 950 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOTIPAPIER inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **09/10/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 3 991 666 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

^{**} Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630031» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630023» durant la période de souscription préférentielle soit du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0979 en date du 31/08/2017, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOTIPAPIER (13, rue Ibn Ab Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie) ; de BIATCapital intermédiaire en bourse, (Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis) et CGF, intermédiaire en bourse, (17, Rue de l'île de Malte - Immeuble Lira -Les Jardins du Lac II) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2017 de l'émetteur seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

HANNIBAL LEASE Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social: Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;
- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

But de l'émission:

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 772 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Augmentation de capital par souscription en numéraire :

Caractéristiques :

Montant: 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission :

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du 18/08/2017 au 29/09/2017 inclus1.

Etablissement domiciliataire :

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 29/09/2017 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :

Caractéristiques:

Montant: 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Droit d'attribution:

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 18/08/2017.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun :

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 18/08/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 18/08/2017 sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 18/08/2017 au 29/09/2017 inclus1.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de 18/08/2017.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du 18/08/2017 au 29/09/2017 inclus2.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du 18/08/2017.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de MAC SA www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

La Société Tunisienne de Verrerie SOTUVER

Société Anonyme au capital de 23 438 096 dinars divisé en 23 438 096 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Zone Industrielle Djebel Oust, route de Zaghouan. 1111 Bir Mcherga – Tunisie RC : B061252004; Tel : 72 640 650 ; Fax : 72 640 701

Décisions à l'origine de l'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOTUVER, réunie le 06/09/2016, a décidé de procéder à une augmentation du capital de la société en numéraire d'un montant de 1 635 216 dinars pour le porter de 23 438 096 dinars à 25 073 312 dinars, et ce par l'émission de 1 635 216 actions nouvelles à raison de trois (03) actions nouvelles pour quarante-trois (43) anciennes.

Ces actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à **3,500** dinars l'action, soit 1 dinar de valeur nominale et **2,500** dinars de prime d'émission.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, conformément à l'article 298 alinéa 3 du Code des Sociétés Commerciales que les actions non souscrites dans les délais légaux seront offertes au public. Elle a également donné pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentations du capital.

But de l'émission

L'augmentation de capital servira à financer une partie d'un important programme d'investissement avoisinant les 11 millions de dinars qui porte essentiellement sur :

- ➤ le renouvellement et l'augmentation de la capacité de production de 20% du four n°1;
- la révision des machines :
- la construction d'une zone de stockage ;
- ➤ le développement d'un nouveau procédé de production pressé-soufflé cols étroits NNPB (Narrow Neck Press & Blow).

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de **1 635 216** dinars par souscription en numéraire et par émission de **1 635 216** actions nouvelles. Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Prix de l'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **3,500 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **2,500 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

➤ A titre irréductible : A raison de trois (03) actions nouvelles pour quarantetrois (43) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

La SOTUVER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

➤ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, au nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1 635 216 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (03) actions nouvelles pour quarante-trois (43) actions anciennes, et ce, du 28/08/2017 au 11/09/2017 inclus¹.

¹Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agrées administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Souscription publique :

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public pendant 3 jours ouvrables du 13/09/2017 au 15/09/2017 inclus.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agrées Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOTUVER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

L'intermédiaire en Bourse, BMCE Capital Securities est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions exprimées dans le cadre d'une éventuelle souscription publique.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **3,500 DT**, soit **1 DT** représentant la valeur nominale de l'action et **2,500 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas 3 jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire, est versé dans le compte indisponible n° **8003000513201034193** ouvert auprès de la BIAT agence Centre d'Affaires Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2017** à **17h00** à BMCE Capital Securities, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BMCE Capital Securities), via l'Espace Adhérents de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le Bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BMCE Capital Securities en sa qualité d'Intermédiaire Agrée Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires, détenteurs des **23 438 096** actions composant le capital actuel, et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du **1**^{er} janvier 2017.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la SOTUVER sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les **23 438 096** actions anciennes composant le capital actuel de la SOTUVER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **28/08/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les **1 635 216** actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **28/08/2017** au **11/09/2017** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN 0006560205» durant la période de souscription préférentielle soit du 28/08/2017 au 11/09/2017 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN 0006560213** » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

²Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 11/09/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

_	Suite	_

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BMCE Capital Securities -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente augmentation de capital visé en date du 14/08/2017 sous le numéro 17-0977 est mis à la disposition du public sans frais auprès de la SOTUVER: Nouvelle Zone Industrielle Djbel El Oust K21 Route de Zaghouan Délégation Bir M'Chargua 1111 BP n° 48 Gouvernorat de Zaghouan, de BMCE Capital Securities, Intermédiaire en Bourse, Yasmine Tower Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord -1082 Tunis- et sur le site internet du CMF: www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site, au plus tard le 31 Août 2017.

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

Attijari Leasing

Société Anonyme au capital social de 25.000.000 de dinars divisé en 2.500.000 d'actions de valeur nominale 10 dinars Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac RC : B125651997; Tel : 00 216 71 862 122 ; Fax : 00 216 71 861 545

Attijari intermédiation, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Attijari Leasing** » et le public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **28 avril 2017** a été réalisée par l'émission de **250 000** actions ordinaires de nominal un **(10)** dinars l'action, avec une prime d'émission de huit **(8)** dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté **27 500 000** dinars divisé en **2 750 000 actions** nominatives de nominal dix **(10)** dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AV	IS D	F	SO	CI	FT	FS
\rightarrow		, .	\mathbf{u}			

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Messieurs les actionnaires de la **Banque de Tunisie et des Emirats** (B.T.E) sont convoqués à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** qui aura lieu le **Mercredi 04 Octobre 2017 à 13 H 00** au siège de la Banque sis au 05 Bis Rue Mohamed BADRA – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

 Approbation des statuts mis à jour de la Banque conformément aux dispositions de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Tous les documents afférents à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la Banque sis au 05 Bis Rue Mohamed BADRA – Tunis.

2017 - AS - 5222

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 SEPTEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,262%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,297%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,343%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,390%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,436%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,458%	999,193
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,483%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,529%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,715%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018	5,877%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,896%	995,922
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,962%	931,388
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,063%	991,859
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,440%	979,257
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,713%	967,158
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,815%	968,845
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		968,169
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,120%	958,411
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,169%	989,151
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,221%	934,856
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,359%	939,162
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		936,219
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,437%	931,672
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,470%	927,548
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,502%	923,771
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		911,412
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,810%	904,218
	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,852%		917,494
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,925%	913,759
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,698

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM
TITALS OF CIM	TITILD OF CIM	TITALS OF CITI	TITALS OF CIM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouvertui	re VL au 3	0/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
		CAPITALISATION RES DE CAPITALISATION	ON			
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		164,420	169,050	169,
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	- 1	111.132	114,340	114,
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICA		01/02/99		95,242	97,863	97,
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17				100,
4 SICAV E EI ARGIVE OBLIGATAIRE	FCP OBLIGATAIRES DE CA		OTIDIENNE	_	1	100,
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	OTIDIENNE	14,649	15,061	15,
	MENA CAPITAL PARTNERS					
6 MCP SAFE FUND		30/12/14		107,054	110,118	110,
	FCP OBLIGATAIRES DE CAP		DOMADAIRE			
7 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,503	1,547	1
8 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		105,685	108,415	108
	SICAV MIXTES	DE CAPITALISATION				
9 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		40,163	41,151	41
10 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		54,416	55,676	55
11 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		113,524	118,329	118
12 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		109,393	114,107	113
				,	,	
3 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08		129,579	141,090	140
14 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08		486,475	522,723	521
15 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQU		15/10/08		116,124	119,698	119
•		_				
16 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE		15/10/08		126,349	130,463	129
17 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		137,836	140,461	140
18 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		120,374	122,190	12
19 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		95,511	108,652	108
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		148,068	158,071	15
FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		95,437	94,977	94
22 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		96,738	99,933	99
23 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		141,042	153,744	15
24 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		123,906	135,207	134
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		94,078	102,801	10:
6 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11		99,043	103,048	10:
7 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		19,055	21,750	2.
•	FCP MIXTES DE CAPITA	LISATION - VL HEBDON	MADAIRE			
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04		2 197,158	2 303,195	2 30:
9 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10		120,513	En liquidation	En liquid
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		109,111	122,962	12
B1 FCP SECURITE		27/10/08		144,332	153,696	
	BNA CAPITAUX				·	15:
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		150,498	167,865	16
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		15,429	17,266	17
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ****	TUNISIE VALEURS	01/10/12		5 228,879	En dissolution	En dissolu
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13		5 119,747	5 296,180	5 309
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,473	2,701	2
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,161	2,323	:
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1	1,218	1,244	
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15			1,110	
John Committee C				1 081		
10 ECP HAVETT PLENITUDE	AMEN INVEST			1,081		
	AMEN INVEST	24/03/15		1,071	1,129	
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15 24/03/15		1,071 1,071	1,129 1,132	
41 FCP HAYETT VITALITE 42 MAC HORIZON 2022 FCP	AMEN INVEST MAC SA	24/03/15 24/03/15 09/11/15		1,071 1,071 107,645	1,129 1,132 119,037	111
II FCP HAYETT VITALITE I2 MAC HORIZON 2022 FCP I3 AL AMANAH PRUDENCE FCP	AMEN INVEST MAC SA CGF	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08		1,071 1,071	1,129 1,132 119,037 119,298	11
11 FCP HAYETT VITALITE 12 MAC HORIZON 2022 FCP 13 AL AMANAH PRUDENCE FCP 14 FCP MOUASSASSETT	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17		1,071 1,071 107,645	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135	11: 11: 100
41 FCP HAYETT VITALITE 42 MAC HORIZON 2022 FCP 43 AL AMANAH PRUDENCE FCP 44 FCP MOUASSASSETT	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17		1,071 1,071 107,645	1,129 1,132 119,037 119,298	111 111 100
11 FCP HAYETT VITALITE 12 MAC HORIZON 2022 FCP 13 AL AMANAH PRUDENCE FCP 14 FCP MOUASSASSETT	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION		1,071 1,071 107,645	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135	111 111 100
I FCP HAYETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date Dec	rnier dividende	1,071 1,071 107,645 118,914 -	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648	11. 11: 100
1 FCP HAYETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 2 DISTRIBUTION Date d'auverture Date	de Montant	1,071 1,071 107,645 118,914	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135	11 11 100 1
I FCP HAYETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date Date	de Montant	1,071 1,071 107,645 118,914 -	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648	11 11 100 1
I FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture d'ouverture DBLIGATAIRES	e de nent Montant	1,071 1,071 107,645 118,914 	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648	11 10 10 1 Dernière V
11 FCP HAVETT VITALITE 12 MAC HORIZON 2022 FCP 13 AL AMANAH PRUDENCE FCP 14 FCP MOUASSASSETT 15 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV C	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture paien DELIGATAIRES 01/11/00 10/	e de Montant	1,071 1,071 107,645 118,914 - - VL au 30/12/2016	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL	11. 11. 100 1. Dernière VI
1 FCP HAYETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV C AFC AMEN INVEST	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 2 DISTRIBUTION Date d'ouverture Paien 0BLIGATAIRES 01/11/00 10/04/00 23/05	e de ment Montant 05/17 4,182 05/17 3,902	1,071 1,071 107,645 118,914 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL	11 11 100 1 Dernière V
I FCP HAYETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC Gestionnaire SICAV C AMEN INVEST AMEN INVEST	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture DBLIGATAIRES 01/11/00 10/04/00 23/010/05/06 31/005/06	05/17 4,182 05/17 3,902 05/17 4,475	1,071 1,071 107,645 118,914 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069	111 110 100 1 Dernière V/
I FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV C AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture DBLIGATAIRES 01/11/00 10/04/00 23/1 10/05/06 31/1 01/11/00 22/	05/17 4,182 05/17 3,902 05/17 4,475 05/17 4,244	1,071 1,071 107,645 118,914 	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289	11 110 100 1 Dernière V
I FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 0 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV C AMEN INVEST AMEN INVEST ATTHARI GESTION AUTO GEREE	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture 0BLIGATAIRES 01/11/00 10/0 10/05/06 31/01/100 22/07/05/07 21/0	05/17 4,182 05/17 3,902 05/17 4,475 05/17 4,244 04/17 4,590	1,071 1,071 107,645 118,914 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964	11 110 10 1 Dernière VI 10 10 10
1 FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV C AFC AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture 0BLIGATAIRES 01/11/00 10/0 10/04/00 23// 10/05/06 31// 01/11/00 22// 07/05/07 21// 01/09/03 31//	05/17 4,182 05/17 3,902 05/17 4,475 05/17 4,475 05/17 4,244 04/17 4,590 05/17 3,972	1,071 1,071 107,645 118,914 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094	111 110 100 1 Dernière V 10 10 10 10
I FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 2 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV O AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 2 DISTRIBUTION Date d'ouverture Date 01/11/00 10/04/00 23/01/105/06 31/05/06 31/07/05/07 21/09/03 31/06/01/97 15/0	05/17 4,182 05/17 3,902 05/17 4,475 05/17 4,475 05/17 4,244 04/17 4,590 05/17 3,972 05/17 4,525	1,071 1,071 107,645 118,914 	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466	111 110 100 1 Dernière V
1 FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 77 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 12 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 3 SICAV TRESOR	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV (AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTUARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture paien DBLIGATAIRES 01/11/00 10/04/00 23/06/01/97 15/06/01/97 15/06/01/97 15/06/01/97 15/00/03/02/97 23/09/09/17/5	2 de nent Montant 05/17	1,071 1,071 107,645 118,914 	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828	11 110 100 1 Dernière V
1 FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 61 TUNISO-EMIRATIE SICAV 61 SICAV AXIS TRÉSORERIE 7 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 63 SICAV TRESOR 64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV O AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCC CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture Date paien 01/11/00 10/04/00 23// 10/05/06 311// 01/11/00 22// 07/05/07 21// 01/09/03 31// 06/01/97 15// 03/02/97 23// 12/11/01 26//	05/17 4,182 05/17 3,902 05/17 4,475 05/17 4,244 04/17 4,590 05/17 3,972 05/17 3,875 05/17 3,835 05/17 3,835	1,071 1,071 107,645 118,914 	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847	11 110 10 1 Dernière V
I FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 IUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 2 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 3 SICAV TRESOR SICAV 4 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 4 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 5 GENERALE OBLIG SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV O AFC AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BIAA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture 01/11/00 10/04/00 23// 10/05/06 31// 01/11/00 22// 07/05/07 21// 01/09/03 31// 06/01/97 15// 03/02/97 23// 12/11/01 26// 01/06/01 30//	05/17 4,182 05/17 3,902 05/17 4,475 05/17 4,475 05/17 4,244 04/17 4,590 05/17 3,972 05/17 3,835 05/17 3,835 05/17 3,837	1,071 1,071 107,645 118,914 	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210	11 110 10 1 Dernière V 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
1 FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 77 AMEN PREMIÈRE SICAV 88 AMEN TRESOR SICAV 90 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 2 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 3 SICAV TRESOR 4 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 GENERALE OBLIG SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV (AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 2 DISTRIBUTION Date d'ouverture paien 001/11/00 10/04/00 23/01/05/06 31/001/06/07 21/009/03 31/10/09/03/10/09/09/09/09/09/09/09/09/09/09/09/09/09	2 de nent Montant 05/17	1,071 1,071 107,645 118,914 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 102,631 104,647	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052	111 110 100 11 Dernière V
I FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 77 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 2 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 3 SICAV TRESOR 4 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 5 GENERALE OBLIG SICAV 6 CAP OBLIG SICAV 7 FINA O SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV C AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCC CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 25 DISTRIBUTION Date d'ouverture 00/11/00/00 10/04/00 23/00 10/05/06 11/100 10/11/00 22/0 07/05/07 21/0 01/09/03 31/0 06/01/97 15/0 03/02/97 23/0 12/11/01 26/0 01/06/01 30/0 17/12/01 27/12/01 25/0 11/02/08 25/0	2 de nent Montant	1,071 1,071 107,645 118,914 	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398	11 110 100 1 Dernière V
II FCP HAVETT VITALITE IZ MAC HORIZON 2022 FCP IZ HACHORIZON 2022 FCP IZ HAMANAH PRUDENCE FCP IZ FCP MOUASSASSETT IZ FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination Dénomination Dénomination Dénomination Dénomination AMEN TRESON SICAV IZ AMEN TRESOR SICAV IZ AMEN TRESOR SICAV IZ TUNISO-EMIRATIE SICAV IZ SICAV AXIS TRÉSORERIE IZ PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV IZ SICAV TRESOR ILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV IZ BUENEALE OBLIG SICAV IZ GENERALE OBLIG SICAV IZ FINA O SICAV IZ FINA O SICAV IX INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV IZ FINA O SICAV IZ FINA O SICAV IX INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV IX FINA O SICAV IX INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV IX INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV IX INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV IX INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV (AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIE CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture paien DBLIGATAIRES 01/11/00 10/04/00 23/05/06 31/05	2 de nent Montant	1,071 1,071 107,645 118,914 	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VI. 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658	111 110 11 100 11 100 10 10 10 10 10 10
1 FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 77 AMEN PREMIÈRE SICAV 88 AMEN TRESOR SICAV 90 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 2 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 3 SICAV TRESOR 4 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 5 GENERALE OBLIG SICAV 6 CAP OBLIG SICAV 7 FINA O SICAV 8 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV C AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCC CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture paien DBLIGATAIRES 01/11/00 10/04/00 23/05/06 31/05	2 de nent Montant	1,071 1,071 107,645 118,914 	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398	111 1100 1 1 Dernière V
1 FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 2 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 3 SICAV TRESOR 4 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 6 CAP OBLIG SICAV 7 FINA O SICAV 8 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 9 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV (AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIE CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE	24/03/15 24/03/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture DBLIGATAIRES 01/11/00 01/04/00 23/ 10/05/06 31/ 01/11/00 22/ 07/05/07 21/ 01/09/03 31/ 06/01/97 15/ 03/02/97 23/ 12/11/01 26/ 01/06/01 30/ 17/12/01 27/ 11/02/08 25/ 07/10/98 09/	2 de nent Montant	1,071 1,071 107,645 118,914 	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VI. 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658	11 110 100 1 100 100 100 100 100 100 100
I FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 IUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 2 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 4 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 5 GENERALE OBLIG SICAV 6 CAP OBLIG SICAV 7 FINA O SICAV 8 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 9 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 6 MAXULA PLACEMENT SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV O AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE MAC SA	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 2 DISTRIBUTION Date d'ouverture 00/05/06 10/05/06 11/06/01 01/09/03 01/09/03 01/09/03 01/09/03 01/09/03 01/09/03 01/09/03 01/09/03 01/09/03 01/09/03 01/09/03 03/02/07 03/03/07	05/17 4,182 05/17 4,902 05/17 3,902 05/17 4,475 05/17 4,244 04/17 4,590 05/17 3,972 05/17 3,835 05/17 3,835 05/17 3,837 05/17 4,010 04/17 4,357 05/17 3,910 05/17 4,201 05/17 3,910 05/17 3,848	1,071 1,071 107,645 118,914 	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969	111 110 11 100 11 10 10 10 10 10 10 10 1
11 FCP HAVETT VITALITE 12 MAC HORIZON 2022 FCP 13 AL AMANAH PRUDENCE FCP 14 FCP MOUASSASSETT 15 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 16 SANADETT SICAV 17 AMEN PREMIÈRE SICAV 18 AMEN TRESOR SICAV 19 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 19 ITIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 IUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 12 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 13 SICAV TRESOR 14 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 15 GENERALE OBLIG SICAV 16 CAP OBLIG SICAV 17 FINA O SICAV 18 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 19 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 10 MAXULA PLACEMENT SICAV 10 MAXULA PLACEMENT SICAV 11 SICAV RENDEMENT	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV O AFC AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 2 DISTRIBUTION Date d'ouverture Date 10/04/00 10/04/00 23/ 10/05/06 31/ 01/11/00 22/ 07/05/07 21/ 01/09/03 31/ 06/01/97 15/ 03/02/97 23/ 12/11/01 26/ 01/06/01 30/ 17/12/01 27/ 11/02/08 25/ 07/10/98 09/ 20/05/02 25/ 02/02/10 31/ 02/11/92 31/	2 de nent Montant 05/17	1,071 1,071 107,645 118,914 30/12/2016 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 104,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 102,942	111 110 110 11 110 110 10 10 10 10 10 10
1 FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 77 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 90 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 12 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 13 SICAV TRESOR 14 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 15 GENERALE OBLIGATAIRE SICAV 16 CAP OBLIG SICAV 17 FINA O SICAV 18 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 19 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 10 MAXULA PLACEMENT SICAV 11 SICAV RENDEMENT 12 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV C AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCC CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture Date paien 01/11/00 10/04/00 23/0 10/05/06 31/05/06 31/05/07 21/0 01/09/03 31/05/07 21/11/01 26/01/09/03 12/11/01 26/01/09/03 11/11/00 21/09/03 31/05/06 31/05/06 31/05/06 31/05/06 31/05/06 31/05/06 31/05/07 31/05/0	2 de nent Montant 05/17	1,071 1,071 107,645 118,914	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 102,942 101,602	111 1100 11 Dernière V
1 FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 2 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 3 SICAV TRESOR 4 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 6 CAP OBLIG SICAV 7 FINA O SICAV 8 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 9 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 10 MAXULA PLACEMENT SICAV 11 MATURE OBLIGATIONS SICAV 12 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 13 SICAV RESORENT 14 MILLENIUM OBLIGATIONS SICAV 15 GLAV RESORE OBLIGATIONS SICAV 16 MATURE OBLIGATIONS SICAV 17 MATURE OBLIGATIONS SICAV 18 MATURE OBLIGATIONS SICAV 18 MATURE OBLIGATIONS SICAV 19 SICAV RENDEMENT	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV (AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTUARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture DBLIGATAIRES 01/11/00 12// 10/04/00 23// 10/05/06 31// 01/11/00 22// 07/05/07 21// 01/09/03 31// 06/01/97 15// 03/02/97 23// 12/11/01 26// 01/06/01 30// 11/02/08 25// 07/10/98 09// 20/05/02 25// 02/02/10 30// 02/11/92 31// 16/10/00 330// 02/11/92 31// 16/10/00 30// 02/11/97 22//	2 de nent Montant	1,071 1,071 107,645 118,914	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VI. 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 102,964 101,602 101,962	111 110 110 110 110 110 110 110 110 110
II FCP HAVETT VITALITE IZ MAC HORIZON 2022 FCP IZ ALAMANAH PRUDENCE FCP IZ FCP MOUASSASSETT IZ FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination Dénomination Dénomination IZ ALAMANAH PREMIÈRE SICAV IZ ALAMANAH PREMIÈRE SICAV IZ ALAMANAH TRESOR SICAV IZ ALAMANAH TRESOR SICAV IZ ALAMANAH TRESOR SICAV IZ PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV IZ ELIVERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV IZ ELIVERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV IZ ELIVERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV IZ ELIVERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV IZ ELIVERSOR SICAV IZ UNIVERS OBLIGATIONS SICAV IZ UNIVERS OBLIGATAIRE IZ OBLIGATAIRE SICAV TANIT	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV O AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMC CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SSIF SCIF BH INVEST	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 2 DISTRIBUTION Date d'ouverture 00/11/100 10/04/00 23/06 10/11/00 01/09/03 10/05/06 31/0 01/09/03 31/06/01/97 15/0 03/02/97 23/0 11/02/08 25/0 01/06/01 30/0 11/12/01 27/0 11/02/08 25/0 07/10/98 09/0 20/05/02 25/0 02/01/192 31/0 16/10/00 30/0 10/11/97 22/0 16/00/09 26/0	2 de nent Montant	1,071 1,071 107,645 118,914	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 102,942 101,602 103,242 101,576	111 110 110 11 100 11 10 10 10 10 10 10
11 FCP HAVETT VITALITE 12 MAC HORIZON 2022 FCP 13 AL AMANAH PRUDENCE FCP 14 FCP MOUASSASSETT 15 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 16 SANADETT SICAV 17 AMEN PREMIÈRE SICAV 18 AMEN TRESOR SICAV 19 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 19 ITIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 IUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 12 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 13 SICAV TRESOR 14 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 15 GENERALE OBLIG SICAV 15 GAP OBLIG SICAV 16 CAP OBLIG SICAV 17 FINA O SICAV 18 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 19 IDELITY OBLIGATIONS SICAV 10 MAXULA PLACEMENT SICAV 10 SICAV RENDEMENT 12 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 13 SICAV BHOBLIGATAIRE 14 POSTE OBLIGATAIRE 15 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 15 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV O AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCC CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 2 DISTRIBUTION Date d'ouverture Date John 10/04/00 10/04/00 23/ 10/05/06 31/ 01/11/00 22/ 07/05/07 21/ 01/09/03 31/ 06/01/97 15/ 03/02/97 23/ 12/11/01 26/ 01/06/01 30/ 17/12/01 27/ 11/02/08 25/ 07/10/98 09/05/02 25/ 02/02/10 30/ 02/11/92 31/ 16/10/00 30/ 10/11/97 22/ 06/07/09 26/ 05/06/08	2 de nent Montant 05/17	1,071 1,071 107,645 118,914	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 102,942 101,602 103,242 101,502 103,242 101,502 102,809	111 110 110 110 10 10 10 10 10 10 10 10
11 FCP HAVETT VITALITE 12 MAC HORIZON 2022 FCP 13 AL AMANAH PRUDENCE FCP 14 FCP MOUASSASSETT 15 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination Dénomination 16 SANADETT SICAV 17 AMEN PREMIÈRE SICAV 18 AMEN TRESOR SICAV 19 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 INISO-EMIRATIE SICAV 10 INISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 12 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 13 SICAV TRESOR 14 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 15 GENERALE OBLIGATAIRE SICAV 16 CAP OBLIG SICAV 17 FINA O SICAV 18 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 19 IDELITY OBLIGATIONS SICAV 10 MAXULA PLACEMENT SICAV 11 SICAV RENDEMENT 12 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 13 SICAV BH OBLIGATAIRE 14 ONLY SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV (AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SSCIF BH INVEST SCIF BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGEMENT STB MANAGEMENT STB MANAGEMENT STB MANAGEMENT STB MANAGEMENT STB MANAGEMENT	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 25/02/08 17/04/17 19/05/17 25/02/08 17/04/17 19/05/17 25/02/08 10/11/00 10/04/00 23/06/08 10/11/00 10/06/01 10/11/09 10/06/01 10/11/09 10/06/01 10/11/09 10/06/01 10/11/09 10/06/01 10/11/09 10/06/01 10/11/09 10/06/01 10/11/09 10/06/01 10/11/09 10/06/01 10/06/01 10/06/01 10/06/01 10/06/01 10/06/01 10/06/01 10/06/01 10/06/01 10/06/01 10/06/01 10/06/01 10/06/01 10/06/01 10/06/09 10/06/07/09	2 de nent Montant 05/17	1,071 1,071 107,645 118,914	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 104,298 101,576 102,809	11 110 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
II FCP HAVETT VITALITE IZ MAC HORIZON 2022 FCP IZ HAMANAH PRUDENCE FCP IZ HAMANAH PRUDENCE FCP IZ FCP MOUASSASSETT IZ FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination Dénomination IZ MEN PREMIÈRE SICAV IZ AMEN TRESOR SICAV IZ AMEN TRESOR SICAV IZ AMEN TRESOR SICAV IZ TUNISO-EMIRATIE SICAV IZ SICAV AXIS TRÉSORERIE IZ PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV IZ SICAV TRESOR IZ MILENIUM OBLIGATAIRE SICAV IZ FINA O SICAV IZ IZ UNIVERS OBLIGATIONS SICAV IZ SICAV RENDEMENT IZ UNIVERS OBLIGATAIRE IZ UNIVERS OBLIGATAIRE SICAV IZ UNIVERS OBLIGATAIRE SICAV IZ UNIVERS OBLIGATAIRE IZ UNIVERS OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV (AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER TSI	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture Date (10/04/00) 10/04/00 23/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/06/01/97 15/06/07/9 26/06/07/97 26/06/07/9	2 de nent Montant	1,071 1,071 107,645 118,914	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VI. 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 102,942 101,576 102,809 104,298 101,576	111 110 110 110 10 10 10 10 10 10 10 10
1 FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 2 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 3 SICAV TRESOR 4 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 6 CAP OBLIG SICAV 7 FINA O SICAV 8 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV ARDIGATAIRE SICAV 12 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 13 SICAV TRESOR 14 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 15 GAP OBLIG SICAV 16 CAP OBLIG SICAV 17 FINA O SICAV 18 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 19 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 10 MAXULA PLACEMENT SICAV 10 MAXULA PLACEMENT 11 SICAV RENDEMENT 12 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 13 SICAV BH OBLIGATAIRE 15 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 16 SICAV L'ÉPARGNANT 17 AL HIFADH SICAV 18 SICAV ENTREPRISE	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV O AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMC CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA C APITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SST SCIF BH INVEST BH INVEST BH INVEST BH INVEST BH INVEST STB MANAGEMENT STB MANAGEMENT	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 09/11/15 09/11/15 09/11/15 17/04/17 19/05/17 25 DISTRIBUTION Date d'ouverture 00/11/100 10/04/00 23// 10/05/06 31// 01/11/00 03/02/97 12/11/01 10/06/01 30// 01/06/01 30// 01/06/01 30// 01/06/01 30// 01/07/05/07 21// 01/09/08 03/02/97 23// 01/08/05 02/01/19/2 03/02/97 02/01/19/2 06/07/09 05/06/08 05/06/08 30/02/97 29// 15/09/08 31// 01/08/05 26/09/08/31// 01/08/05 26/09/09/3	2 de nent Montant 05/17	1,071 1,071 1,071 1,071 107,645 118,914 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608 102,652 104,501 102,797 103,915 105,558 102,987	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 102,942 101,602 103,242 101,576 102,809 104,298 101,705 101,827	111 110 110 110 10 10 10 10 10 10 10 10
1 FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 2 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 3 SICAV TRESOR 4 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 6 CAP OBLIG SICAV 7 FINA O SICAV 8 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV ARDIGATAIRE SICAV 12 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 13 SICAV TRESOR 14 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 15 GAP OBLIG SICAV 16 CAP OBLIG SICAV 17 FINA O SICAV 18 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 19 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 10 MAXULA PLACEMENT SICAV 10 MAXULA PLACEMENT 11 SICAV RENDEMENT 12 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 13 SICAV BH OBLIGATAIRE 15 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 16 SICAV L'ÉPARGNANT 17 AL HIFADH SICAV 18 SICAV ENTREPRISE	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC S MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV O AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCC CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER TSI TUNISIE VALEURS UBCI FINANCE	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 2 DISTRIBUTION Date d'ouverture Date John 10/04/00 10/04/00 23/07/05/07 11/00 01/06/01	2 de nent Montant 05/17	1,071 1,071 107,645 118,914	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VI. 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 102,942 101,576 102,809 104,298 101,576	111 110 110 110 10 10 10 10 10 10 10 10
II FCP HAVETT VITALITE IZ MAC HORIZON 2022 FCP IZ HACHORIZON 2022 FC	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV O AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SSCIF BH INVEST SHINVEST BH INVEST SHANT ASSET MANAGEMENT STB MANAGER TSI TUNISIE VALEURS UBCI FINANCE FCP OBLIGATAI	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture Date (10/04/00) 10/04/00 23/ 10/05/06 31/ 01/11/00 22/ 07/05/07 21/ 01/09/03 31/ 06/01/97 15/04/00 12/11/01 26/ 07/10/98 09/02/02/10 30/02/07 20/02/10 30/02/07 31/09/08 31/06/01 30/02/07 31/09/08 31/06/01 30/02/07 31/09/08 30/02/07 31/09/08 30/02/07 31/09/08 31/08/08 30/02/09/09 31/09/08 31/08/08 31/08/08 31/08/08 31/08/08 31/08/08 31/08/08 31/08/08 32/07/19/19/19/19/19/19/19/19/19/19/19/19/19/	8 de nent Montant 05/17	1,071 1,071 1,071 107,645 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,647 103,651 106,799 105,174 103,768 102,652 104,501 102,797 103,915 105,558 102,987 103,411 105,134	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 102,942 101,602 103,242 101,502 102,389 104,298 101,705 101,827 104,298	111 110 110 110 110 110 110 110 110 110
1 FCP HAVETT VITALITE 2 MAC HORIZON 2022 FCP 3 AL AMANAH PRUDENCE FCP 4 FCP MOUASSASSETT 5 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 6 SANADETT SICAV 7 AMEN PREMIÈRE SICAV 8 AMEN TRESOR SICAV 9 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 12 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 13 SICAV TRESOR 14 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 15 GENERALE OBLIGATAIRE SICAV 16 TORNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 17 FINA O SICAV 18 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 19 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 10 MAXULA PLACEMENT SICAV 11 SICAV RENDEMENT 12 UNIVERS OBLIGATAIRE 12 UNIVERS OBLIGATAIRE 14 POSTE OBLIGATAIRE 15 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 16 SICAV L'ÉPARGNANT 17 AL HIFADH SICAV 18 SICAV ENTREPRISE 19 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 10 FCP SALAMMETT PLUS	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV (AFC AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER TSI TUNISIE VALEURS UBCI FINANCE FCP OBLIGATAII AFC	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture Date d'ouverture 01/04/00 10/04/00 23/06/06/07 11/09/03 11/05/06 11/11/00 10/06/01/97 15/07 11/10/10/07 11/10/08 25/06/08 20/02/10 01/11/09/03 11/11/01 26/06/01/97 15/06/08 20/02/10 02/11/92 31/06/07/09 02/02/10 02/11/92 31/06/07/09 06/07/09 06/07/09 06/07/09 06/07/09 05/06/08 30/0	2 de nent Montant	1,071 1,071 1,071 107,645 118,914	1,129 1,132 1,19,037 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL. 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 101,060 101,576 102,809 104,298 101,705 101,827 104,298 101,705 101,827 104,298	111 110 110 110 110 100 100 100 100 100
11 FCP HAVETT VITALITE 12 MAC HORIZON 2022 FCP 13 AL AMANAH PRUDENCE FCP 14 FCP MOUASSASSETT 15 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 16 SANADETT SICAV 17 AMEN PREMIÈRE SICAV 18 AMEN TRESOR SICAV 19 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 TUNISO-EMIRATIE SICAV 11 SICAV AXIS TRÉSORERIE 12 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 13 SICAV TRESOR 14 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 15 GENERALE OBLIG SICAV 16 CAP OBLIG SICAV 17 FINA O SICAV 18 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 19 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 10 MAXULA PLACEMENT SICAV 10 MAXULA PLACEMENT SICAV 11 SICAV RENDEMENT 12 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 13 SICAV BH OBLIGATAIRE 14 POSTE OBLIGATAIRE 15 MAXULA FLACEMENT SICAV 16 MAXULA FLACEMENT 17 SICAV BH OBLIGATAIRE 18 SICAV BH OBLIGATAIRE 19 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 10 MAXULA SICAV SICAV 10 MAXULA SICAV SICAV 10 SICAV SICAV SICAV 11 SICAV SICAV SICAV 12 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 15 MAXULA SICAV SICAV 16 MAXULA SICAV SICAV 17 AL HIFADH SICAV 18 SICAV ENTREPRISE 19 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 10 FCP SALAMMETT PLUS 11 FCP AXIS AAA	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV (AFC AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST STB MANAGEMENT STB MANAGEMENT STB MANAGEMENT STB MANAGEMENT STB TUNISIE VALEURS UBCI FINANCE TUNISIE VALEURS UBCI FINANCE FCP OBLIGATAL AFC BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 E DISTRIBUTION Date d'ouverture paien 01/11/00 10/04/00 23/ 10/05/06 31/ 01/11/00 22/ 07/05/07 21/ 01/09/03 31/ 06/01/97 15/04/00 23/ 10/05/06 31/ 01/11/00 22/ 07/05/07 21/ 11/02/08 25/ 07/10/98 09/ 20/05/02 25/ 02/02/10 30/ 02/11/92 31/ 16/10/00 30/ 11/197 22/ 06/07/09 26/ 05/06/08 30/ 02/01/97 29/ 15/09/08 31/ 01/08/05 26/ 15/11/93 10/ RES - VL QUOTIDIENN 02/01/71 11/08/05 26/ 02/02/17 11/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/11/08/05 26/ 01/08/08/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/08/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/05 26/ 01/08/08/ 01/08/05 26/ 01/08/08/ 01/08/08/ 01/08/08/ 01/08/ 01/08/08/ 01	2 de nent Montant	1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,08,1495 103,590 105,622 104,300 107,273 104,816 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,668 102,632 104,501 102,797 103,915 105,558 104,501 102,987 103,411 105,134 102,799	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 102,942 101,602 103,242 101,576 102,809 104,298 101,765 101,809 104,298 101,705 101,827 104,295 101,436	Dernière VI 100 100 100 100 100 100 100 100 100 1
II FCP HAVETT VITALITE 12 MAC HORIZON 2022 FCP 13 AL AMANAH PRUDENCE FCP 14 FCP MOUASSASSETT 15 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTION Dénomination 16 SANADETT SICAV 17 AMEN PREMIÈRE SICAV 18 AMEN TRESOR SICAV 19 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 19 ITIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 IUNISO-EMIRATIE SICAV 13 SICAV AXIS TRÉSORERIE 14 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 15 SICAV TRESOR 16 CAP OBLIG SICAV 17 FINA O SICAV 18 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 19 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 10 IUNISO-EMIRATIE SICAV 10 IUNISO-EMIRATIE SICAV 10 SICAV TRESOR 10 MAULA PLACEMENT SICAV 11 SICAV RENDEMENT 12 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 13 SICAV BH OBLIGATAIRE 14 POSTE OBLIGATAIRE 15 MAXULA PLACEMENT SICAV 16 SICAV LÉPARGNANT 17 AL HIFADH SICAV 18 SICAV ENTREPRISE 19 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 10 FCP SALAMMETT PLUS 11 FCP AXIS AAA 12 FCP HELION MONEO	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC SMAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV O AFC AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP V UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER TSI TUNISIE VALEURS UBCI FINANCE FCP OBLIGATAI AFC BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) HELION CAPITAL	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 2 DISTRIBUTION Date d'ouverture 00/04/00 10/04/00 23/05/05 11/05/06 31/05/06 31/05/06 31/05/06 31/05/06 31/05/06 31/05/06 31/05/07 21/11/01 26/06/01/97 15/06/06 30/02/97 29/05/02 25/06/08 30/02/19/2 31/05/06 30/05/02 25/06/08 30/05/02 25/06/08 30/05/02 25/06/08 30/05/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/06/08 30/05/05/05/05/06/08 30/05/05/06/08 30/05/05/05/05/05/06/08 30/05/05/06/08 30/05/05/05/05/05/05/05/05/05/05/05/05/05	2 de nent Montant 05/17	1,071 1,071 1,071 107,645 118,914 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,647 103,651 104,647 103,651 104,647 103,651 102,979 105,974 105,558 102,997 103,915 105,558 102,997 103,411 105,134 102,709	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 104,298 101,602 103,242 101,502 101,303 101,602 101,427 101,298 101,705 101,827 104,298 101,436	141 111 100: 11 100: 11 100: 11 100: 100:
46 SANADETT SICAV 47 AMEN PREMIÈRE SICAV 48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST MAC SA CGF AFC IS MAC SA OPCVM DI Gestionnaire SICAV (AFC AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST STB MANAGEMENT STB MANAGEMENT STB MANAGEMENT STB MANAGEMENT STB TUNISIE VALEURS UBCI FINANCE TUNISIE VALEURS UBCI FINANCE FCP OBLIGATAL AFC BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	24/03/15 24/03/15 09/11/15 09/11/15 25/02/08 17/04/17 19/05/17 25 DISTRIBUTION Date d'ouverture Date John 10/04/00 10/04/00 23/ 10/05/06 31/ 01/11/00 22/ 07/05/07 21/ 01/09/03 31/ 06/01/97 15/0 03/02/97 23/02/10 11/02/08 25/0 07/10/98 09/05/02 25/0 02/02/10 30/08 02/11/92 31/06/01 30/06/01 30/06/01 30/06/01 30/06/01 30/06/01 30/06/01 30/06/01 30/06/01 30/06/01 30/06/07/09 26/06/07/09 26/06/07/09 26/06/07/09 26/06/07/09 26/	2 de nent Montant	1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,071 1,08,1495 103,590 105,622 104,300 107,273 104,816 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,668 102,632 104,501 102,797 103,915 105,558 104,501 102,987 103,411 105,134 102,799	1,129 1,132 119,037 119,298 1001,135 10,648 Dernière VL 106,895 102,077 104,069 101,289 102,964 106,094 103,466 100,828 102,847 101,210 103,052 102,398 105,658 103,969 102,942 101,602 103,242 101,576 102,809 104,298 101,765 101,809 104,298 101,705 101,827 104,295 101,436	111 110 110 110 110 110 110 110 110 110

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

		SICAV I	MIXTES					
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	59,282	58,942
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	103,130	102,739
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,546	17,538
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	298,389	297,840
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,811	29,763
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 344,605	2 339,400
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,682	71,492
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,540	54,482
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,618	105,290
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	92,432	91,899
		FCP MIXTES -	VL QUOTIDIEN					
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,900	10,883
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,740	11,679
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,543	14,441
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,995	12,908
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,987	13,935
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,251	12,230
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	149,933	149,567
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,920	141,690
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,261	9,229
_	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	104,251	103,537
	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	87,631	87,438
	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	89,863	89,570
_	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,731	96,720
_	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,807	98,145
101		STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,869	96,697
	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-		.02,.00	10,415	10,379
-102	ed Tember in its Ter	FCP MIXTES - V		AIRE			.0,	,
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	106,357	106,176
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	151,535	150,893
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	107,729	107,331
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	106,708	106,193
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	209,801	208,056
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	187,842	186,883
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,229	157,842
_	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09		-	21,231	22,843	22,562
	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	_	_	147,351	144,029	142,869
	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,312	122,689
_	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614		8 963,289
_	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
_	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		5,132	89,496	81,864	81,985
_	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	1005,349	1000,608
_	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5687,604	5674,771
_	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	20,00/17	150,177	5050,700	5076,467	5054,106
-	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17				100,540	100,614
	1	FCP ACTIONS -		NNE			100,0-10	100,014
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	114,620	114,439
		FCP ACTIONS - 1	L HEBDOMAD	DAIRE				
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 941,625	10 891,925

^{*} FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER Immeuble CMF - Centre Urbain Nord 4èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003 Tél: (216) 71 947 062 Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

^{**} SICAV en liquidation anticipée

^{***} FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

⁽¹⁾ initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

^{****} FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite du changement de la dénomination sociale de la « STUSID BANK » en «TUNISIAN SAUDI BANK –TSB- et par l'insertion de la « Société Africaine Distribution Autocar -ADA-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	lmmeuble Amir El Bouhaira, Appt.№1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

O4 Carana wais Nawasila di Aasawaa a li Adii ari Aasawaa a li	Angle we Winnings of Angels Lee Degree du lee	74 444 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS- Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 340 899 71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
·		
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA- Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Mahrez Djerba- Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Daoud La Marsa	
38. Société Africaine Distribution Autocar -ADA- 39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
« El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
		75 642 628
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire	
" SODINO SICAR" 48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49.300lete de Ivise en Valedi des lles de Neinellian Golivin	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah- 5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092	74 486 858
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	Tunis- Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem	71 884 120
51. Société de services des Huileries	1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	. 3 0 10
po.oodicte Doroas Mutituori	p, ruo mieneuume maona, En waamuuta oo 13 nabeul	

TO O STATE OF THE	004 1 44 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	75 000 050
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App №12 bloc A, El Menzah VII	
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse- Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA" 73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM- Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis	78 638 499
International « SONEDE International »	2092-	71 887 000
74.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	
	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082	74 682 400
93 Tunisie Factoring	TUNIS- Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	-1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

	<u></u>	T	1	T	<u></u>
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du
		·			

					Lac- 1053 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage,
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

- (1) FCP en liquidation anticipée
 (2) SICAV en dissolution anticipée
 (3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	2 FCC BIAT CREDIMMO 2 TUNISIE TITRISATION Boulevard principal angle rue Malawi et rue Les Berges du Lac -1053 Tunis		Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE				
		Gestionnaire	Adresse		
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T		
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T		
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		

LISTE DES FCPR

		LISTE DES FCPR	
		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
			Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Avertue des martyrs min pic-vine centre Stax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
		0.1020 0.1	Immouble Melke Duragun DE 9 DC Avenue de
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immouble Melke, Duraguay DE 9 DC Avenue de
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8		SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9		SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR INTECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17		UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCP SMART CROISSANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP SMART CROISSANCE arrêtés au 31 décembre 2016, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de 208 206 dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir des sommes distribuables négatives de 10 198 dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de 200658 dinars, pour 2 016 parts, aboutissant à une valeur liquidative par action de 99,533 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP SMART CROISSANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que de la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCPSMART CROISSANCE au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Au cours de l'exercice 2016, la composition de l'actif du FCP SMART CROISSANCE n'a pas respecté de manière permanente le taux de 80% d'emploi des actifs en valeurs mobilières préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2016.
- Au cours de l'exercice 2016, la composition de l'actif du FCP SMART CROISSANCE n'a pas respecté de manière permanente le taux de 20% d'emploi des actifs en liquidités et quasiliquidités préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2016.
- Au cours de l'exercice 2016, la composition de l'actif de FCP SMART CROISSANCE n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum de 10% d'emploi des actifs en des titres émis par un même émetteur prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

A compter de Novembre 2014, le fonds a modifié ses orientations de placement sur décision du Conseil d'Administration de sa société de gestion réuni en date du 7 novembre 2014. Le CMF a accordé son visa pour la mise à jour du prospectus à compter du 21 décembre 2015.

Conformément à la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 12 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes : Cabinet MS Louzir

Mohamed LOUZIR

BILAN ARRETE AU 31.12.2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	AC.1	140 894	255 461
Actions et droits rattachés Titres OPCVM		133 368 7 526	255 461
Titles OPC VIVI		7 526	0
Placements monétaires et disponibilités	AC.2	60 805	90 534
Placements monétaires		0	21 108
Disponibilités		60 805	69 425
Créances d'exploitation	AC.3	6 507	1 423
TOTAL ACTIF		208 206	347 418
DACCIE			
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA.1	2 614	2 904
Autres créditeurs divers	PA.2	4 934	4 470
TOTAL PASSIF		7 548	7 374
ACTIF NET			
Capital	CP.1	218 939	354 161
Sommes distribuables	CP.2	-18 281	-14 116
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-8 083	-8 575
Sommes distribuables de l'exercice		-10 198	-5 542
ACTIF NET		200 658	340 045
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		208 206	347 418

ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Revenus du portefeuille-titres Dividendes	PR.1	5 184 5 184	10 584 10 584
Revenus des placements monétaires	PR.2	1 247	427
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 431	11 011
Charges de gestion des placements	CH.1	-10 582	-12 655
REVENU NET DES PLACEMENTS		-4 151	-1 644
Autres charges	CH.2	-4 954	-3 331
RESULTAT D'EXPLOITATION		-9 105	-4 974
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 093	-567
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-10 198	-5 542
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 093	567
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 456	-22 865
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		15 436	-4 020
Frais de négociation de titres		-1 693	-524
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12 094	-32 383

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES		
OPERATIONS D'EXPLOITATION	12 094	-32 383
Résultat d'exploitation	-9 105	-4 974
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 456	-22 865
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 436	-4 020
Frais de négociation de titres	-1 693	-524
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-151 481</u>	<u>-141171</u>
Souscriptions		
- Capital	5 131	0
- Régularisation des sommes non distribuables	309	0
- Régularisation des sommes distribuables	-370	0
Rachats		
- Capital	-156 568	-148257
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 293	4 167
- Régularisation des sommes distribuables	5 310	2 802
- Droit de sortie	0	117
VARIATION DE L'ACTIF NET	-139 387	-173553
ACTIF NET		
En début de l'Exercice	340 045	513 598
En fin de de l'Exercice	200 658	340 045
El lilli de de l'Exercice	200 000	340 043
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'Exercice	3 522	4 906
En fin de de l'Exercice	2 016	3 522
VALEUR LIQUIDATIVE	99,533	96,549
TAUX DE RENDEMENT	3,09%	-7,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31/12/2016 (Exprimées en dinars)

I. PRESENTATION DU FOND:

FCP SMART CROISSANCE (initialement dénommé FCP SAFA) est un Fonds Commun de Placement mixte régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application. Il a été agrée par le Conseil du Marché Financier le 28 Juillet 2010 sous le n° 28/2010. Il a été constitué le 18 Mai 2011. Sa durée de vie est de 99 ans. La date d'ouverture des souscriptions au public a été fixée au 27 Mai 2011.

La gestion du fond est assurée par la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT. Le dépositaire est AMEN BANK. La distribution des parts du fond est assurée par la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT.

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT et en sa qualité de gestionnaire, a obtenu l'agrément du CMF n°65-2014 du 23 décembre 2014 pour le changement de la dénomination dudit FCP de FCP SAFA à FCP SMART CROISANCE suite à la modification de ses orientations de placement. Cette modification est entrée en vigueur le 30 Décembre 2015.

En outre, le mode d'affectation des résultats a été modifié de distribution à capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à partir de l'exercice 2015.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encouru à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte au résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2. Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré au 31/12/2016, ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions, c'est à dire à la valeur de marché.

c- Evaluation des titres OPCVM:

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2016. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.

d- Evaluation des Placements Monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition

III.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC.1 Portefeuille titres

Le solde de la rubrique « portefeuille titre » s'élève au 31/12/2016 à 140 894 dinars. Elle se détaille comme suit :

	Nombre	coût	Valeur au	%
	de titres	d'acquisition	31/12/2016	Actif
<u>Titres OPCVM</u>	_	8 069	7 526	3,61%
FCP SMART EQUILIBRE	80	8 069	7 526	3,61%
Actions & droits rattachés		141 694	133 368	64,06%
AIR LIQUIDE	36	8 721	4 928	2,37%
CEREALIS	500	1 720	2 566	1,23%
EURO-CYCLES	440	8 682	17 997	8,64%
MAGASIN GENERAL	600	15 283	14 964	7,19%
SAH	700	8 260	9 491	4,56%
SFBT	1 000	19 588	18 981	9,12%
SOMOCER	8 000	13 832	11 816	5,68%
SOPAT	5 000	6 750	6 020	2,89%
SOTUVER	842	4 821	3 169	1,52%
TELNET	5 600	21 687	19 847	9,53%
TPR	6 419	26 354	18 166	8,72%
UNIMED	534	5 996	5 423	2,60%
TOTAL		149 763	140 894	67,67%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre 2016	Plus (moins) values réalisées
Soldes du départ	271 787	-	-16 325	255 461	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	377 009			377 009	
Titres OPCVM	14 121			14 121	
Cessions de l'exercice					
Actions	-507 102			-507 102	15 436
Titres OPCVM	-6 052			-6 052	
Variation des plus ou moins-value	latentes				
Actions			8 000	8 000	
Titres OPCVM			-543	-543	
Variation des intérêts courus				-	
Soldes au 31 décembre 2016	149 763	-	-8 869	140 894	15 436

AC.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 60 805 DT et se détaille comme suit:

Placements monétaires et disponibilités	Valeur au	%	Valeur au	%
	31/12/2016	Actif net	31/12/2015	Actif net
Comptes courant AMEN BANK	60 805	30,30	69 425	19,98%
Placements monétaires - Dépôts à vue auprès de la Zitouna Bank	0	0%	21 108	6,08%
Total général	60 805	30,30%	90534	26,06%

AC.3 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élève au 31 décembre 2016 à 6 507 dinars et se composent exclusivement des montants à recevoir au titre des opérations de vente des titres GIF, TELNET et UNIMED réalisées en date du 30 décembre 2016. Les créances d'exploitation représentent 3,13% de l'actif total du FCP.

PA.1 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à : 2 614 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	1 023	1 429
Rémunération du dépositaire	1 591	1 475
Total	2 614	2 904

PA.2 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à : 4 934 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	20	69
Honoraires commissaire aux comptes	3 009	1 730
Etat, retenue à la source sur commissions	222	885
Achat titres à payer	1 638	1 786
Retenue à la source à opérer sur DAV	45	0
Total	4 934	4 470

CP.1 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01/01/2016 au 31 décembre 2016, se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2016	
Montant Nombre de parts émises Nombre de copropriétaires	354 161 3 522 13
Souscriptions réalisées	
Montant Nombre de parts émises Nombre de copropriétaires nouveaux	5 131 51 0
Rachats effectués	
Montant Nombre de parts rachetées Nombre de copropriétaires sortants	(156 568) (1 557) 0
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres Frais de négociation de titres Régularisation des sommes non distribuables	7 456 15 436 (1 693) (4 984)
Capital au 31-12-2016	
Montant Nombre de parts Nombre de copropriétaires	218 939 2 016 13

CP.2 Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à -18 281 dinars et se détaillent comme suit :

Sommes distribuables	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Somme distribuable des exercices antérieurs	-8 083	-8 575
Somme distribuable de l'exercice	-10 198	-5 542
Total	-18 281	-14 116

PR.1 Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à : 5 184 dinars contre 10 584 dinars au 31/12/2015. Il est composé uniquement par des dividendes sur des actions admises à la côte.

PR.2 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à : 1 247 DT et représente les intérêts du placement bancaire :

	31/12/2016	31/12/2015
ntérêts des dépôts à vue Amen Bank	1 247	0
Revenu des placements monétaires Bank Zitouna	0	427
TOTAL	1 247	427

CH.1 Charges de gestion des placements

La gestion du "FCP SMART CROISSANCE" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% hors taxe de l'actif employé en actions cotés et 1% hors taxes du reste de l'actif.

En outre, il est prévu de distribuer au gestionnaire, s'il y'a lieu, une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait, un rendement supérieur à 6% l'an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de 6%. Le règlement effectif de ladite commission se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT applicable dès la 3ème année.

Au titre de l'exercice 2016, les charges de gestion des placements se sont élevées à 10 582 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	4 564	6 768
Rémunération du dépositaire	6 018	5 887
TOTAL	10 582	12 655

CH.2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à : 4 954 DT et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	
	204	440	
Redevance CMF Honoraires Commissaire aux	281 4 304	412 2 589	
comptes Commissions bancaires	60	169	
RS/ Int sur DAV	44	106	
RS/ Int DAV courus	205	-21	
Impôts taxes et Versements Assimilés	60	75	
Total	4 954	3 331	

V. Autres informations:

Données par part	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des placements Charges de gestion des placements	3,190 -5,249	3,126 -3,593	3,784 -3,361	2,920 -2,476	1,877 -2,010
Revenu net des placements	-2,059	-0,467	0,423	0,444	-0,133
Autres charges	-2,457	-0,946	-0,633	-0,524	-0,459
Résultat d'exploitation (1)	-4,516	-1,412	-0,211	-0,080	-0,593
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,543	-0,161	0,009	-0,055	-0,544
Sommes distribuables de L'exercice	-5,059	-1,573	-0,202	-0,135	-1,136
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,543	0,161	-0,009	0,055	0,544
Variation des plus ou moins- values potentielles /Titres	3,699	-6,492	7,558	-4,421	-0,987
Plus (ou moins) Values réalisées	7,657	-1,141	-4,858	-6,200	5,392

sur cession de titres					
Frais de négociation de titres	-0,840	-0,149	-0,091	-0,151	-0,182
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	10,516	-7 ,782	2,609	-10,772	4,223
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5 ,999	-9,194	2,398	-10,853	3,631
Droits de sortie	0,000	0,033	0,188	0,170	0,467
Résultat non distribuable de l'exercice	10,516	-7,749	2,797	-10,602	4,690
Régularisation du résultat non distribuable	-2,472	1,183	-0,050	0,898	4,274
Sommes Non distribuables de l'exercice	8,044	-6,566	2,747	-9,704	8,964
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	99,533	96,549	104,688	102,144	111,983

Ratio de gestion des placements :

Charges de gestion des Placements / actif net moyen	3,91%	2,96%	2,72%	2,18%	2,34%
Autres charges / actif net moyen	1,83%	0,78%	0,51%	0,46%	0,53%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-3,77%	-1,30%	-0,16%	-0,12%	-1,32 %

Evènements postérieur à la date de clôture

Les états financiers du fond fcp smart croissance sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de SMART ASSET MANAGEMENT du 11 Avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE » arrêtés au 31 décembre 2016.

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE» comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 6 mai 2016 au 31 décembre 2016.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE» sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du fonds commun de placement au 31 décembre 2016, ainsi que la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Bien que le fonds soit dans sa première année d'entrée en activité, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il ressort des états financiers, l'actif du FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE est employé, à la date du 31 décembre 2016, en des certificats de dépôts et des titres cotés émis par un même émetteur à hauteur de 71,423 %. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.
- Le dénouement à la même date de la souscription par le fonds dans des certificats de dépôts et l'achat de titres en bourse en date de compensation et classés parmi les sommes à régler a eu pour effet un débit bancaire passager de 41 779,713 Dinars au 31/12/2016.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2016, pouvant contredire les états financiers du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE » arrêtés au 31 décembre 2016.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes : La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C Chiheb GHANMI

BILAN DE LA PERIODE DU 06-05-2016 AU 31-12-2016

	ACTIF	NOTE	31/12/2016
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 818 218,866
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		3 800 104,350
AC1-B	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		18 114,516
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	7 496 663,832
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		7 496 638,872
AC2-B	DISPONIBILITES		24,960
	TOTAL ACTIF		11 314 882,698
	PASSIF		
PA-1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	18 406,446
PA-2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	99 167,902
	TOTAL PASSIF	PA	117 574,348
	ACTIF NET		11 197 308,350
CP1	CAPITAL	CP1	11 229 305,009
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	-31 996,659
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		0,000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-25 410,298
CP2-C	REGUL RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-6 586,361
	ACTIF NET		11 197 308,350
	TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		11 314 882,698

ETAT DE RESULTAT DE LA PERIODE DU 06-05-2016 AU 31-12-2016

		NOTE	31/12/2016
PR1	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR1	91 861,646
PR1-A	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		91 861,646
	REVENUS DES PLACEMENTS		91 861,646
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-106 075,065
	REVENU NET DES PLACEMENTS		-14 213,419
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-11 196,879
	RESULTAT D'EXPLOITATION		-25 410,298
PR2	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-6 586,361
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-31 996,659
PR2-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		6 586,361
PR2-B	VARIATIONDES +/- VALUES .POTENTIELLES SUR TITRES		102 460,966
PR2-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		116 169,439
PR2-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DES TITRES		-8 290,257
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		184 929,850

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA PERIODE DU 06-05-2016 AU 31-12-2016

		31/12/2016
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	184 929,850
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-25 410,298
AN1-B	VARIATIONDES +/- VALUES .POTENTIELLES SUR TITRES	102 460,966
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	116 169,439
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DES TITRES	-8 290,257
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	10 912 378,500
	SOUSCRIPTION	
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	10 900 000,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	18 964,861
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (S)	-6 586,361
	RACHATS	
AN3-A	CAPITAL (RACHATS)	0,0000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	0,0000
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (R)	0,0000
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	0,0000
	VARIATION DE L'ACTIF NET	11 097 308,350
	ACTIF NET	
	DEBUT DE L'EXERCICE	100 000,000
	FIN DE L'EXERCICE	11 197 308,350
	NOMBRE DE PARTS	
	DEBUT DE L'EXERCICE	10
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 100
	VALEUR LIQUIDATIVE	
,	A DEBUT DE L'EXERCICE	10 000,000
E	B FIN DE L'EXERCICE	10 179,371
AN6	TAUX DE RENDEMENT	1,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA PERIODE DU 06-05-2016 AU 31-12-2016

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est un Fonds Commun de Placement de catégorie Actions destiné à des investisseurs acceptant un haut risque, et essentiellement aux investisseurs institutionnels (au sens de l'article 39 du Règlement Général de la Bourse) ayant un horizon de placement de 5 ans.

Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur 5 années, un rendement de 30%, par le biais d'une gestion dynamique en actions cotées en bourse.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 10 décembre 2015. Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 16 mai 2016.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Par dérogation, le premier exercice du FCP comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2016.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		3 697 658,920	3 800 104,350	33,94%
ATB	47 400	223 798,000	216 286,200	1,93%
ATL	70 279	210 157,620	208 025,840	1,86%
BIAT	6 600	572 275,750	584 832,600	5,22%
CELLCOM	26 678	172 187,330	177 782,192	1,59%
CEREALIS	18 761	75 201,860	96 262,691	0,86%
CIL	7 902	117 064,800	118 530,000	1,06%
CITY CARS	7 430	115 083,600	115 982,300	1,04%
ENNAKL	31 342	450 834,310	451 324,800	4,03%
NEW BODY LINE	24 255	164 780,600	164 618,685	1,47%
PGH	1 834	10 853,190	12 269,460	0,11%
S.A.H TUNISIE	30 882	379 484,810	418 698,156	3,74%
SIMPAR	4 550	173 800,000	200 809,700	1,79%
SOTRAPIL	24 786	198 479,080	217 893,726	1,95%
SOTUVER	217 000	833 657,970	816 788,000	7,29%
AC1- B. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		18 098,980	18 114,516	0,16%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	163	18 098,980	18 114,516	0,16%
Total portefeuille titres		3 715 757,900	3 818 218,866	34,10%

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	+/- values latentes	Valeur au 31 décembre	+/- values réalisées
Solde au 31 décembre 2015	0,000	0,000	0,000	
Acquisitions de l'exercice				
Actions et droits rattachés	3 697 658,920		3 697 658,920	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	12 275 409,870		12 275 409,870	
Cessions de l'exercice Cessions de titres OPCVM Variation des plus ou moinsvalues latentes	-12 257 310,890	102 460,966	- 12 257 310,890 102 460,966	116 169,439
Solde au 31 décembre 2016	3 715 757,900	102 460,966	3 818 218,866	116 169,439

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **7 496 638,872 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Certificat de Dépôt à moins d'un an et se détaillant comme suit :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT	15	7 492 127,010	7 496 638,872	66,95%
CDP 10J-01/01/2017 / Taux 4,76%	BIAT	1	499 475,134	500 000,000	4,47%
CDP 10J-02/01/2017 / Taux 4,76%	BIAT	1	499 475,134	499 947,452	4,46%
CDP 10J-03/01/2017 / Taux 4,76%	BIAT	2	998 950,268	999 789,833	8,93%
CDP 10J-04/01/2017 / Taux 4,76%	BIAT	2	998 950,268	999 684,790	8,93%
CDP 10J-05/01/2017 / Taux 4,76%	BIAT	2	998 950,268	999 579,776	8,93%
CDP 10J-06/01/2017 / Taux 4,76%	BIAT	1	499 475,134	499 737,395	4,46%
CDP 10J-07/01/2017 / Taux 4,76%	BIAT	2	998 950,268	999 369,830	8,93%
CDP 10J-07/01/2017 / Taux 4,76%	BIAT	4	1 997 900,536	1 998 529,796	17,85%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à 24,960 Dinars et représentant les avoirs en banque.

PR1- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2016, à **91 861,646 Dinars** et représentant en totalité les revenues des Certificats de Dépôt à moins d'un an

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2016 à **117 574,348 Dinars**, le solde du passif s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2016
PA1	Opérateurs créditeurs	18 406,446
PA2	Autres créditeurs divers	99 167,902
	Total	117 574,348

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à 18 406,446 Dinars et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2016
Gestionnaire	17 179,349
Dépositaire	1 227,097
Total	18 406,446

PA2: Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2016, à **99 167,902 Dinars** et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2016
Etat, impôts et taxes	2 269,124
Redevance CMF	952,925
Rémunération CAC	4 520,210
Publicité & Publications	301,273
Achat titres à payer (*)	90 787,699
Diverses charges d'exploitation	336,671
Total	99 167,902

(*) Les sommes à régler relatives à l'achat des titres sont détaillées comme suit :

Libellé	Montant
Achat 1 196 actions ATB	5 453,040
Achat 1 500 actions ATL	4 451,459
Achat 9 887 actions SOTUVER	36 961,190
Achat 156 actions CEREALIS	775,493
Achat 3 000 actions ENNAKL	43 146,517
Total	90 787,699

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2016 à **106 075,065 Dinars**, représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Charges de gestion des placements	Montant au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	99 003,391
Rémunération du dépositaire	7 071,674
Total	106 075,065

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à **11 196,879 Dinars**, et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Montant au 31/12/2016
Honoraires CAC	4 520,210
Redevance CMF	6 023,725
Publicité & Publications	301,273
Diverses charges d'exploitation	351,671
Total	11 196,879

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	31/12/2016
<u>Capital initial (en nominal)</u>	
Montant	100 000,000
Nombre de titres émis	10
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	10 900 000,000
Nombre de titres émis	1090
Nombre de porteurs de parts entrants	5
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
<u>Capital au 31/12/2016</u>	11 229 305,009
Montant en nominal	11 000 000,000
Sommes non distribuables (*)	229 305,009
Nombre de titres	1 100
Nombre de porteurs de parts	6

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à : 229 305,009 Dinars au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

Som	mes non distribuables au 31/12/2015	0,000
1- Résultat non dis	tribuable de l'exercice	210 340,148
Variation	des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	102 460,966
+ +/- values	s réalisées sur cession de titres.	116 169,439
♣ Frais de ı	négociation des titres	-8 290,257
2- Régularisation des	s sommes non distribuables	18 964,861
♣ Aux émis	sions	18 964,861
♣ Aux racha	ats	0,000
Som	mes non distribuables au 31/12/2016	229 305,009

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs. Le solde de ce poste au 31/12/2016 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	-25 410,298
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-6 586,361
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	0,000
Sommes Distribuables	-31 996,659

5. <u>Autres Informations:</u>

5-1 Données par part	31/12/2016
Revenus des placements	83,511
Charges de gestion des placements	- 96,432
Revenu net des placements	- 12,921
Autres charges d'exploitation	- 10,179
Résultat d'exploitation	- 23,100
Régularisation du résultat d'exploitation	- 5,988
Sommes distribuables de l'exercice	- 29,088
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	5,988
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	93,146
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	105,609
Frais de négociation des titres	- 7,537
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	191,218
Résultat net de l'exercice	168,118
Résultat non distribuable de l'exercice	191,218
Régularisation du résultat non distribuable	17,240
Sommes non distribuables de l'exercice	208,458
Valeur Liquidative	10 179,371

5-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2016
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1,112%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,117%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	-0,266%
ACTIF NET MOYEN	9 540 182,518

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,4 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE réalise un rendement annuel supérieur à 10%.

Cette commission de surperformance est de 20% HT par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux de rendement minimum de 10%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

5-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE Elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré;
- > De la mise en paiement des dividendes :
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.